

BUREAU DU 27 OCTOBRE 2017

Délibération N°B 17/115

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 CONVENTION FONCIERE

NOMEXY – Friches textiles - Requalification – F (reconventionnement) F09FC80B008

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Nomexy souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de friches textiles situées sur son territoire communal en vue de créer des logements et des activités socio-économiques,

Sur proposition du Président.

- E approuve la convention à passer avec la commune de Nomexy et la communauté d'agglomération d'Epinal annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie d'environ 13 hectares ; le montant prévisionnel de l'opération est de 400 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Nomexy et la communauté d'agglomération d'Epinal la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE

LE 3 1 OCT. 2017

Le Préfet de Région,

Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration.

Julien FREYBURGER